

Août 2022

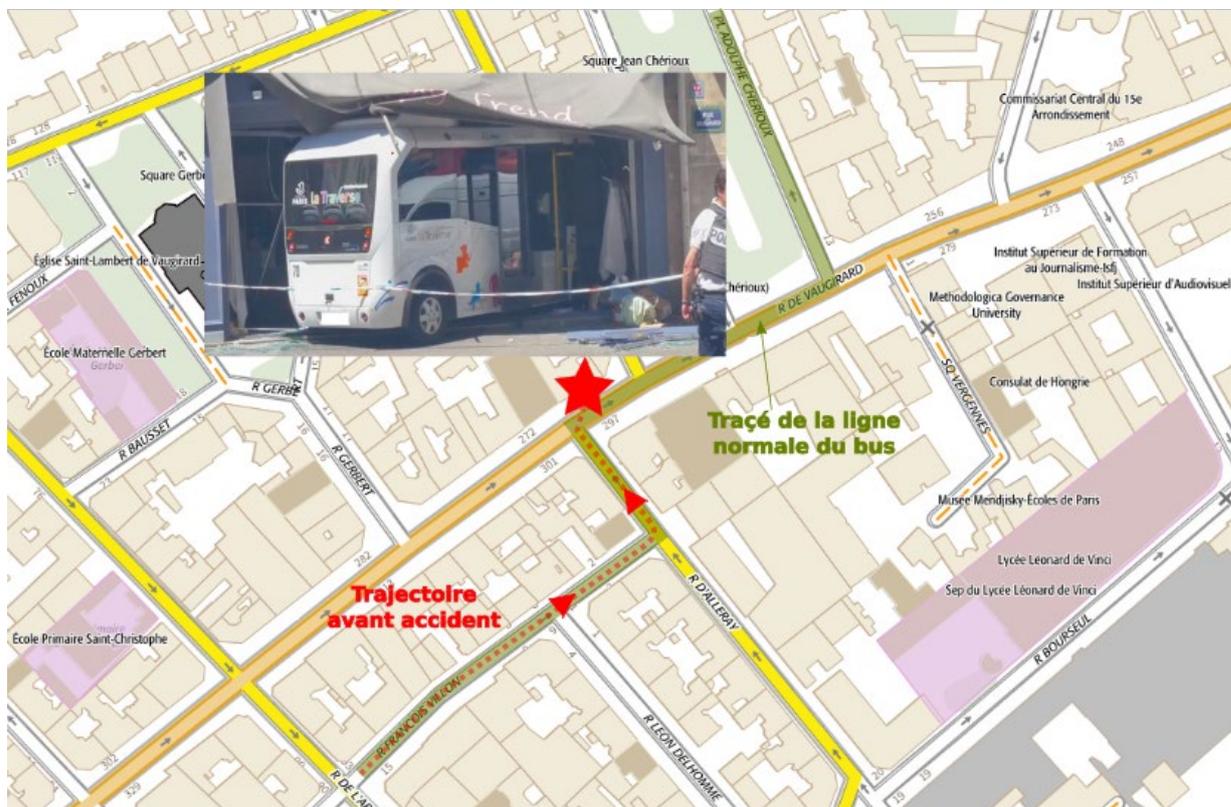
Accident d'un bus électrique Mardi 12 juillet 2022 rue de Vaugirard à Paris

Fiche de présentation

LES FAITS :

Le mardi 12 juillet, vers 12 h 30, un bus électrique s'encastre dans la vitrine d'un magasin situé à hauteur du n° 270 de la rue de Vaugirard, dans le XV^e arrondissement de Paris.

Le bus, en provenance de la rue d'Alleray, devait tourner sur sa droite après avoir franchi un feu tricolore, afin d'emprunter la rue de Vaugirard sur quelques dizaines de mètres puis de poursuivre son trajet en longeant la place Adolphe Chérioux.



Lieu de l'accident

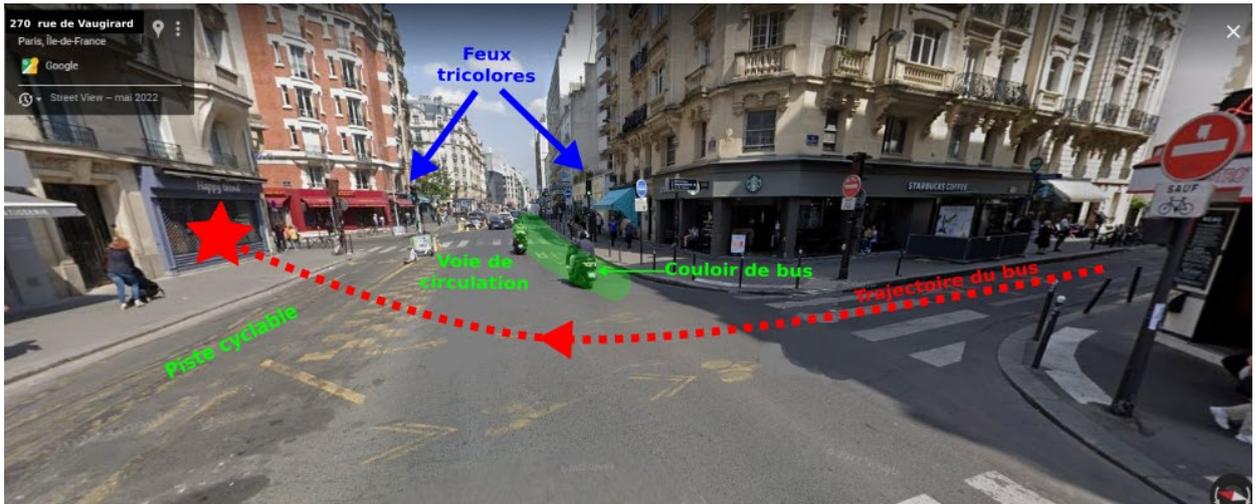
(Fond de plan Geoportail légendé BEA-TT)

L'accident a provoqué la blessure de 7 personnes, dont le chauffeur du bus et des personnes présentes dans le magasin.

LE VÉHICULE ACCIDENTÉ ET LE LIEU DE L'ACCIDENT :



Le bus, qui a été gravement endommagé lors de cet accident, assurait la ligne « La Traversée Brancion-Commerce » pour le compte d'Île-de-France Mobilités. L'exploitation et la régulation de cette ligne ont été confiées aux équipes de B.E. green et Autocars Dominique qui utilisent des navettes électriques de faible capacité de marque Karsan.



Vue générale du carrefour

(Fond de plan Street View légendé BEA-TT)

La zone dans laquelle s'est produit l'accident ne permet pas au véhicule de prendre de la vitesse. La position finale du bus après s'être encastré dans la vitrine du magasin, montre que l'angle de braquage demandé par le conducteur pour prendre son virage à angle droit et s'insérer dans la rue de Vaugirard paraît relativement faible. Le carrefour est relativement large, mais la présence de 2 feux rouges situés à une quinzaine de mètres de l'axe du carrefour peut constituer une gêne lorsque des véhicules sont présents dans cette zone.

Par ailleurs, selon les dires du conducteur, une défaillance du système de freinage du véhicule se serait produite, qui l'aurait empêché de s'arrêter.

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE TECHNIQUE DU BEA-TT :

Dès lors plusieurs domaines feront l'objet d'investigations au titre de cette enquête portant notamment sur les conditions dans lesquelles cet accident a eu lieu et sur le fonctionnement des différents équipements électroniques ou mécanique de sécurité dont le véhicule est doté.

Cet accident fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 31 août 2022. L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à 1622-2 et R. 1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Sans préjudice d'éventuelles suites judiciaires, elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les circonstances et les causes certaines ou possibles de cet accident. Elle vise à établir des recommandations de sécurité.